

Janvier 2022

N° 49



# LE BELIER DES SEXEYFORGEOIS

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Florence COX, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Karine LERVAT, Patrick POTTS, Jean-Jacques ZILLIOX.

Photo de couverture : vue panoramique de Sexey-aux-Forges depuis Chaligny

Site Internet de la commune : <http://sexeyaufactorges.fr>

Page Facebook de la commune :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/>



*mairie@sexeyaufactorges.fr*

# SOMMAIRE

---

Les vœux du Maire .....	4-5
Principales délibérations du Conseil municipal .....	6-12
État civil .....	13
Infos mairie .....	14-15
Flash infos : votre agence postale .....	16
Concours des maisons fleuries 2021 .....	17
Concours des décorations et illuminations de Noël 2021 .....	18
Tour de l'Avenir.....	19
Repas des Aînés .....	20
Foyer rural .....	21-22
Infos Communauté de Communes Moselle et Madon .....	23-24
Les écoles .....	25-26
L'association Bélier Meulson .....	27
Sexey de A... à Z... .....	28-30
La grippe espagnole à Sexey .....	31
Coin nature .....	32-34
Coin jeux et remue-méninges .....	34-37
Recettes .....	38



## LES VŒUX DU MAIRE

---

Chères Sexeyforgeoises, chers Sexeyforgeois,

2021 vient de s'achever laissant le souvenir d'une année vraiment très particulière, voici déjà 2022 qui s'annonce et qui sera, je l'espère, plus dynamique, plus libre, plus heureuse !

C'est avec un certain pincement au cœur que je commence ce mot.

J'aurais tant aimé vous l'exprimer de vive voix, vous retrouver pour partager ensemble ce moment symbolique qui marque le passage de la nouvelle année. Les vœux sont toujours un moment agréable qui nous permet d'échanger dans un cadre convivial, de prendre des nouvelles des uns et des autres et de faire un tour d'horizon des moments forts de l'année.

En ce début d'année, nous sommes frappés par la pandémie de la Covid 19, cette période inédite s'avère être une épreuve collective et personnelle qui nous invite à plus d'humilité et de respect dans toutes les dimensions de notre société. J'espère que tous ensemble, par notre sens des responsabilités et notre respect des consignes sanitaires, nous saurons combattre durablement la circulation de ce virus et que cette année verra le retour à une vie meilleure, propice aux liens familiaux et sociaux.

En ce qui concerne les travaux, notre église va être réhabilitée cette année.

En effet, les travaux vont être réalisés en 2 phases :

- dans un premier temps, les travaux intérieurs concernant la remise en état des voûtes, le rebouchage et l'agrafage des grosses fissures.
- dans un second temps, le suivis des travaux sur toutes les façades extérieures.

Les services techniques du Conseil Départemental envisagent de reprendre le tapis des rues du Lieutenant Excoffier et du Bois l'Evêque.

La commune aura à sa charge le remplacement de toutes les bordures et la mise en place d'une nouvelle signalisation afin de restreindre la vitesse.

L'entreprise choisie par la Communauté de Communes Moselle et Madon va réaliser le bouclage de la piste cyclable (du pont du Renaud jusqu'au parking de la piste menant à Pierre-la-Treiche) en totalité sur le territoire de Sexey. Le pont du Renaud sera réhabilité. Ces travaux débuteront le 17 janvier prochain, côté Vannerie, pour une durée de 3 à 4 mois entraînant la fermeture complète de cette voie pendant la durée des travaux.

Pour 2022, notre cap reste le même : la rigueur budgétaire (les dotations de l'état sont toujours prévues à la baisse) tout en faisant le choix de maintenir les investissements pour le futur.

Maintenant que le dossier de la réhabilitation de l'église touche à sa fin, nous allons voir un peu plus clair dans notre situation budgétaire.

Les commissions ouvertes aux habitants, qui se réunissent régulièrement, étudient avec beaucoup de discernement, de mesure et de prudence, les projets éventuels.

En ce début d'année, je remercie tout particulièrement les enseignants. Pour eux la gestion de la Covid 19 n'est pas simple en raison des changements de prise en charge, des cas positifs, des cas contacts, des parents mécontents. Dans ce contexte, je les remercie d'autant plus pour le savoir

qu'ils transmettent à nos enfants. Notre école est fondamentale pour nos plus jeunes, pour leur donner des clefs de connaissance, de réussite, de liberté et elle est importante aussi pour l'avenir de notre commune.

Et je n'oublie pas tout le personnel du SIS Maron/Sexey pour l'aide apportée aux plus petits.

L'association du Bélier/Meulson est à remercier également car elle a su faire face à cette crise. Les parents bénévoles et le personnel se sont mobilisés pour que les services (cantine et halte-garderie) puissent se dérouler de la meilleure des façons.

Un grand merci à l'ensemble du personnel, administratif et technique, pour leur grande implication dans leurs dossiers et sur le terrain.

Je tiens à saluer les conseillers municipaux pour leur dévouement et leur investissement. Voilà presque 2 ans que l'équipe est mise en place et pendant cette période, rien n'a été facile. Ces femmes et ces hommes vous représentent dans les nombreuses instances ainsi qu'à la CCMM et notre commune est souvent citée comme la plus présente dans les commissions intercommunales. Encore merci à eux.

Merci également à tous les bénévoles des associations et à leurs présidents pour leur implication dans l'animation de notre village.

Notre commune a été particulièrement marquée par le nombre de décès en 2021. C'est avec une pensée émue que nous adressons à leurs familles et à leurs proches, qui sont dans la peine, nos sincères condoléances.

Bienvenue aux nouveaux habitants qui ont eu raison de venir s'installer dans notre belle commune et bienvenue, également à tous les enfants nés cette année.

A distance mais avec beaucoup de sincérité et de chaleur, je vous présente ainsi qu'à vos familles et vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

L'ensemble des conseillers municipaux et tout le personnel s'associent à ces vœux.

Le Maire  
Patrick POTTS



## PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 2 juillet 2021

### TARIFS 2022 DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 01/01/2022, les tarifs de location suivants pour la salle polyvalente :

#### GRANDE SALLE

**Période ETE** : du 1er mai au 30 septembre

**Période HIVER** : du 1er octobre au 30 avril

- ◇ Nettoyage, rangement et balayage sont à la charge de l'utilisateur, lavage des sols à la charge de la commune
- ◇ Etat de mise à disposition de la grande salle : vide
- ◇ Remise des clefs le vendredi à 14h30
- ◇ Reprise des clefs le lundi à 8h30
- ◇ Capacité d'accueil 150 personnes maximum

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
<b>Réunion à but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit	131 €	155 €
<b>Soirée à entrées payantes (hors bals) réservée aux associations</b>	340 €	411 €	465 €	536 €

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
<b>Repas familial (salle + cuisine + vaisselle)</b> <b>150 personnes maxi</b> - de 40 personnes	304 €	374 €	419 €	501 €
40 à 79 personnes	343 €	418 €	461 €	539 €
80 à 110 personnes	384 €	458 €	507 €	586 €
+ 110 personnes	425 €	506 €	547 €	631 €

CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le maire informe le conseil municipal que la Fondation du patrimoine, à laquelle la commune adhère depuis 2019, a retenu le dossier de l'église de Sexey-aux-Forges et a décidé grâce à son club « Mécènes du patrimoine de Meurthe-et-Moselle » de lui verser une aide financière de 13 000 € pour la restauration de l'église. Le maire donne lecture de la convention qu'il est nécessaire de signer afin de pouvoir bénéficier de cette subvention. Le conseil municipal accepte les termes de cette convention et autorise le maire à la signer.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE POUR PROTEGER LA COMMUNE DES CONSEQUENCES FINANCIERES D'UNE CYBER ATTAQUE

Le maire donne lecture d'une proposition de GROUPAMA concernant un contrat d'assurance pour protéger la commune des conséquences financières d'une éventuelle cyber attaque. Le montant de la cotisation forfaitaire annuelle est de 458,72 € HT soit 500,00 € TTC. Le conseil municipal accepte les termes du contrat et autorise le maire à le signer.

# Séance du 24 septembre 2021

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « TRAVAUX DE VOIRIE » PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET MMD 54

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la prestation d'adhésion au groupement de commande de travaux de voirie proposé par MMD 54 en partenariat avec le Département, le conseil municipal décide de recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT (132 € TTC) et d'autoriser le maire à signer la convention avec le Département de Meurthe-et-Moselle.

## DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2022

Le conseil municipal :

- Approuve l'état d'assiette des coupes n°1 et n°38 pour l'année 2022,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes n°1 et n°38,
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022 :

✓ Vente en bois façonné de tous les produits : Unités de gestion 1J et 38a

- Autorise la vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

✓ Vente en bloc et sur pied : Unités de gestion 1J et 38a

- Autorise la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du maire.

## PROJET DE PROROGATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Daniel KOENIG, adjoint au maire délégué, indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Vu l'exposé de Monsieur Daniel KOENIG,

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de prorogation de l'aménagement proposé par l'ONF.

## MOTION SUR LA FERMETURE PROGRAMMEE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE NEUVES-MAISONS

Informé de la fermeture programmée en 2022 du centre des finances publiques (trésorerie) installé à NEUVES-MAISONS,

Le conseil municipal s'oppose avec fermeté à la suppression organisée du service public des finances publiques sur notre bassin de vie.

Il demande, comme les élus du Pays du Saintois, que soit maintenue à NEUVES-MAISONS la trésorerie avec ses compétences actuelles, ou un service de proximité des finances publiques sur le modèle de la convention signée entre la direction départementale des finances publiques et les élus.

Demande au Président de la Communauté de Communes Moselle et Madon et aux élus des communes qui dépendent de ce service de nous accompagner dans notre démarche de protestation et de prendre une motion allant dans ce sens.

La trésorerie à NEUVES-MAISONS, compte tenu des services qu'elle assure aux particuliers, évoqués dans la charte du Pays du Saintois, ne saurait être transférée à Vandoeuvre car le préjudice est inacceptable.

Nous invitons également tous les habitants à manifester leur mécontentement auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques, de Monsieur le Préfet, des élus départementaux et nationaux.

# Séance du 19 novembre 2021

## REHABILITATION DE L'ÉGLISE : ATTRIBUTION DU LOT N°1

Suite à l'appel d'offre concernant la réhabilitation de l'église, le Maire fait part aux membres du conseil municipal des propositions reçues. Le conseil municipal retient la proposition suivante :

- Lot n°1 – travaux structurants intérieurs : société VARNEROT domiciliée à THIERVILLE-SUR-MEUSE (55840) pour un montant de 111 614,00 € HT.

➤ Autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## TRAVAUX SYLVICOLES : ACCEPTATION DE DEVIS

Monsieur Daniel KOENIG, adjoint délégué, donne lecture d'un devis de l'Agence Nationale des Forêts concernant le report des travaux sylvicoles de la parcelle 36 de l'année 2020. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'ONF concernant le report des travaux sylvicoles 2020 (parcelle 36) pour un montant de 1968,38 € HT.

CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE LA VOIRIE ET DE L'AMENAGEMENT

**Le Maire informe l'assemblée :**

VU les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du 25 juin 2018 confiant l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD54) ;  
VU l'exposé du Maire ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- de solliciter l'assistance technique de MMD54, dans les domaines suivants :
  - Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant
  - Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme
  
- d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Départemental, la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents y afférents.
  
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle due, dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 3, au Conseil Départemental.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DES RUES DU LT EXCOFFIER, DU BOIS L'EVEQUE ET DE LA COTE

Monsieur le maire donne lecture du devis de la société MP2i Conseil pour l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues Excoffier, Bois l'Evêque et de la Côte. Le conseil municipal accepte la proposition du bureau d'études Mp2i conseil situé à CHALIGNY (54230) pour un montant de 3 810,00 € HT.

LEVES TOPOGRAPHIQUES DES RUES DU LT EXCOFFIER, DU BOIS L'EVEQUE ET DE LA COTE

Afin de réaliser les travaux d'aménagement des rues du Lt Excoffier, du Bois l'Evêque et de la Côte, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir des levés topographiques. Il donne lecture d'un devis établi par la société GEODATIS pour un montant 3 200,00 € HT. Le conseil municipal accepte la proposition de la société GEODATIS domiciliée à NEUVES-MAISONS (54230) pour un montant de 3 200,00 € HT.

# Séance du 17 décembre 2021

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MOSELLE ET MADON - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-1 et suivants,  
Vu le Code de l'urbanisme,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2016 relative au changement de statuts de la CCMM comprenant le transfert de compétence du plan local d'urbanisme,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), précisant les objets poursuivis et définissant les modalités de la concertation,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017 approuvant la charte de gouvernance, il est prévu un débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein de chacun des conseils municipaux,  
Vu l'article L151-2 du Code de l'urbanisme qui dispose que les PLU comportent un PADD,  
Vu l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme qui définit le contenu du PADD du PLU,  
Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme qui dispose que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUI,  
Vu la loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021,  
Considérant le contenu de la délibération du PADD qui intègre les obligations afférentes à la promulgation de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets promulguée le 22 août 2021 et notamment l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols,  
Considérant les orientations générales du PADD du PLUI,  
Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUI car il définit les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Le Maire rappelle les conditions de réalisation du PADD : celui-ci a fait l'objet d'un comité de pilotage d'introduction avec présentation des enjeux par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Schéma de Cohérence Territoriale sud 54 (SCOT sud 54), puis de 4 ateliers thématiques de mai à juillet 2019, d'une réunion de restitution en commissions communales en novembre 2019, d'un premier avis en conseil communautaire en janvier 2020 puis d'une réunion pédagogique en octobre 2020 et enfin d'une conférence des maires en novembre 2021.

Le Maire expose ensuite les objectifs poursuivis par la communauté de communes :

## **Orientation 1 : préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire**

- 1.1 valoriser les entités paysagères
- 1.2 préserver le fil vert du territoire

## **Orientation 2 : définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain**

- 2.1 déterminer et spatialiser l'ambition démographique
- 2.2 définir un objectif de développement de l'habitat mesuré

2.3 assurer un développement respectueux du cadre de vie

**Orientation 3 : affirmer un maillage stratégique des activités**

3.1 permettre un développement économique complémentaire et respectueux

3.2 mettre en avant les atouts touristiques du territoire

**Orientation 4 : articuler les mobilités et les équipements du territoire**

4.1 tisser la toile des mobilités de demain

4.2 offrir des équipements adaptés aux usages et aux besoins de chacun

**Orientation 5 : protéger le territoire, ses habitants et ses richesses naturelles**

5.1 protéger les espaces et les espèces

5.2 s'engager sur un développement vertueux du territoire

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat sur les orientations générales du PADD ouvert.

Les remarques suivantes ont été formulées lors du débat au sein du conseil municipal :

- Imaginons un tel document au début du XXème siècle, la vallée n'aurait pas connu le développement constituant aujourd'hui son identité → implantations industrielles, habitat ouvrier, population mélangée, voies de communication variées (canaux, rail, routes), etc. Pouvons-nous tout cadrer ? L'imprévu y trouverait-il sa place ?
- Quel est le pourcentage bâti par rapport à la superficie de la Communauté de Communes Moselle et Madon ?
- Les projets en cours « Haut de Moselle », « Champi » et autres ne risquent-ils pas de cannibaliser la totalité des constructions neuves possibles sur le territoire ? Pour mémoire 142 logements neufs par an sur les 12 ans.
- Forêt : parle-t-on de l'essence des arbres ou juste de la conservation des surfaces forestières ?
- Moselle : pourrait-on réfléchir sur un projet de bateau-bus ?
- Qui sera garant de l'application de ce projet ?

Le Maire déclare clos le débat sur le PADD du PLUI de la communauté de communes Moselle et Madon.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le PADD du PLUI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera transmise à la communauté de communes ainsi qu'au préfet du département.

PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021
--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 330 € pour récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries 2021 et la somme de 100 € pour récompenser les lauréats du concours des décorations de Noël 2021.



# ÉTAT CIVIL

## Décès

MAZZA José	17/05/2021
BECKER Pascal	21/05/2021
KOENIG Maurice	26/05/2021
GREGOIRE Loïc	21/06/2021
MAURICE Jean	17/11/2021



## Mariages



OLIVEIRA SILVA Antonio et GOEURY Ingrid	12/02/2021
BILLARD Patrick et DUMOND Hélène	15/05/2021
LAUROT Christophe et BAYER Véronique	10/07/2021
GRAS Benjamin et RUEZ Marine	10/07/2021
LELIEVRE Vincent et BICKAR Anne	10/09/2021
CASIMIRO Gaël et THENARD Jodie	31/12/2021

## Naissances

VELTER Pierre	03/03/2021
ZELASKO Elyana	03/05/2021
LESOT Jeanne	14/05/2021
MARCHAL Milana	16/05/2021
CASIMIRO Andréa	29/08/2021
PEROT Elisa	04/09/2021



## Nouveaux habitants



BONY Morgan et THIEBAUT Amandine	9, rue de Haule
M. et Mme BOUIMA Farah et Aurellia	37, rue du Lt Excoffier
DUBAN Antoine et FOUCHER Elise	35, rue de la République
FLOREMONT Laurent et HERZOG Nathalie	32, rte de Pont-st-Vincent
GODEFROY Julien et KWIECIEN Aline	9, rue de Viterne
LAMARCHE-VAUTHIER Annick	10, rue de la République
MARCHAL Cédric et GISS Camille	9, rue des Champs
NOEL Adrien	11, rue du Château
PEROT Bastien et BACHMANN Maud	6, rue de la Moselle
ROUSSELOT David et ESPOSITO Lauriane	Lieudit « les Etangs »
THOMAS Florian et GAUGUE Amélie	13, rue de la Mine
VIALON Tidji et RETIF Sarah	3, rue de la Mine



## INFOS MAIRIE... INFOS MAIRIE...

---

### ➤ Elections de 2022

Les urnes en 2022 ! Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ? Les inscriptions (nouveaux habitants ou actualisation de votre adresse) sont possibles dès à présent, soit en mairie avec vos justificatifs d'identité, de domicile et du document CERFA n°12669\*02, soit en ligne directement sur l'interface : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Vous avez jusqu'au 4 mars pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

### Dates à retenir !

**PRÉSIDENTIELLES** : Les dimanches 10 avril (1<sup>er</sup> tour) et 24 avril (2<sup>ème</sup> tour).

**LÉGISLATIVES** : Les dimanches 12 juin (1<sup>er</sup> tour) et 19 juin (2<sup>ème</sup> tour).

### ➤ Trésorerie de Neuves-Maisons

Fin de l'encaissement des espèces à compter du 1er janvier 2022, mesure imposée à toutes les trésoreries et services des impôts de Meurthe-et-Moselle. Seuls les buralistes agréés (dont 2, au plus près à Neuves-Maisons) pourront désormais accepter du numéraire (dans la limite de 300 €) en règlement de nos impôts, amendes (!) ou factures de service public (cantine, garderie, eau, assainissement, bois ...). En savoir + sur : [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

### ➤ Pourquoi pas en train ?

Pensez aux tickets MixCités (Réseau Sub) pour également prendre le TER en gares de Pont-St-Vincent ou Neuves-Maisons et rejoindre ainsi le centre de Nancy (courses, soldes ...), sans bouchon, ni frais de parking. Titres disponibles chez les dépositaires de proximité (Bainville, Pont-St-Vincent, Neuves-Maisons).

### ➤ Occupation du domaine public (stockage, travaux, échafaudage et livraison...)

Nous souhaitons rappeler dans cet article quelques règles liées à l'utilisation des espaces publics. Dans un premier temps et, à quelques très rares exceptions, les trottoirs font partie du domaine public et ne peuvent donc être privatisés pour quelques raisons que ce soit.

Si vous souhaitez, utiliser tout ou partie de l'emprise publique, vous devez faire une demande écrite en mairie avec le maximum de renseignements. En réponse à votre demande, le maire prendra un « arrêté » définissant les conditions, la durée et les éventuelles préconisations liées à la réalisation, notamment la sécurité et la circulation aux abords de la zone concernée.

Le mieux est de prendre rendez-vous en mairie quelque temps avant pour en discuter.

### ➤ Eglise

Ce mercredi 12 janvier, rendez-vous avec l'entreprise Varnerot pour finaliser l'installation de son chantier de reprise des désordres à l'intérieur de l'église.

Après la stabilisation des glissements de terrain en décembre 2020, après l'extension et la remise en état du cimetière en 2021, 2022 voit donc l'aboutissement de cet aspect du dossier ouvert en 2015.

Pour mémoire, un échafaudage de soutènement occupe l'espace intérieur de l'église depuis cette époque.

### ➤ **Travaux rue du Lieutenant Excoffier.**

Le département a terminé les travaux de confortement de sa route RD 92 dans cette partie du village. Il en a sécurisé les abords en surplomb des propriétés voisines par la pose d'un garde-corps identique, forme et couleur, à celui déjà installé au début de la rue.

Ces travaux ont été réalisés en accord avec les riverains concernés, certains conservant leur clôture initiale, jugée apte à répondre à cet impératif de sécurité.

La commune prend le relais des travaux, pour une réfection des trottoirs et l'aménagement de places alternées de stationnement sur la chaussée.

Ceci avec, d'une part, l'idée de faciliter les déplacements des piétons et, d'autre part, de proposer une offre de stationnement associée à l'impératif, dès l'entrée du village, de diminuer la vitesse de la circulation... tout en tenant compte des contraintes liées au passage des véhicules de grand gabarit.

### ➤ **Feux de jardin**

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'allumer un feu dans les jardins.

En ce qui concerne les déchets verts, une benne est à votre disposition près de la maison éclusière.

### ➤ **Stop !**

Aux dépôts sauvages en forêt communale, au remplissage parfois hasardeux des bacs de déchets au cimetière. Les contrevenants irresponsables sont parfois identifiés ...

### ➤ **Simulateur TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)**

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) se décompose en une part fixe (base foncière de l'habitation X taux de TEOM 8,5%), et en une part variable (volume du bac X le nombre de collectes). Le montant de TEOMi figurant sur votre avis d'imposition édité par le service des impôts à l'automne 2022, correspondra aux données comptabilisées en 2021. Pour comprendre cette répartition, vous pouvez utiliser le simulateur de calcul en ligne : <https://www.cc-mosellemadon.fr/page/simulateur-teomi>

### ➤ **Radars pédagogiques de « bois du four »**

Nous souhaitons vous communiquer les résultats issus de l'analyse des mesures enregistrées par les 2 radars.

**Sens Sexey/Pont St Vincent** les vitesses moyennes sont : sens entrant 49 Km/h et sens sortant 51Km/h.

66% des véhicules circulent à une vitesse inférieure à 50 Km/h, 23% entre 51 et 60 Km/h et 15% au-dessus de 60 Km/h.

3% circulent au-dessus de 70 Km/h et quelques vitesses très excessives seraient, d'après nos échanges avec la gendarmerie, dues à des motos.

**Sens Pont St Vincent/Sexey** les vitesses moyennes sont : sens entrant 47 Km/h et sens sortant 52Km/h.

72% des véhicules circulent à une vitesse inférieure à 50 Km/h, 18% entre 51 et 60 Km/h et 10% au-dessus de 60 Km/h.

2% circulent au-dessus de 70 Km/h et quelques vitesses très excessives seraient, également dues à des motos.

Patrick POTTS



## FLASH INFOS... VOTRE AGENCE POSTALE

---

### Vous avez un compte à la Banque Postale ?

Sachez qu'il vous est possible de retirer et de déposer la somme de 1000 € par semaine pour un compte joint ou 500 € pour un compte individuel et 500 € pour un compte épargne.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible d'ouvrir un prêt immobilier, auprès de la Banque Postale. Un conseiller est à votre disposition au **03 83 47 81 86**.

### **NOUS VOUS RAPPELONS LES SERVICES DE VOTRE AGENCE :**

- ❖ Retrait et envoi de lettres recommandées,
- ❖ Remise et envoi de colis,
- ❖ Envoi de plis simples, en sachant que les lettres partent le jour même (sauf mardi et jeudi : départ le lendemain),
- ❖ Vente de timbres, colissimo (France et Étranger), enveloppes « Prêt à poster » et lettres suivies,
- ❖ Retrait d'espèces et versements,
- ❖ Versement de chèques sur un compte épargne ou courant,
- ❖ Achat de carte téléphonique.

### Vente de timbres :

#### **Tarifs pour l'année 2022**

<b>Jusqu'à</b>	<b>Tarif prioritaire</b>	<b>Tarif lettre verte</b>	<b>Tarif économique</b>
20 g	1,43 €	1,16 €	1,14 €
100 g	2,86 €	2,32 €	2,82 €
250 g	5,26 €	4,00 €	3,92 €
500 g	7,89 €	6,00 €	
1 kg	11,44 €	7,50 €	

### Disponible également à l'agence :

- ❖ Vente des cartes du Foyer Rural
- ❖ Dépôt des règlements pour le journal **L'EST RÉPUBLICAIN**
- ❖ Sacs jaunes de tri

#### **Horaires d'ouverture de l'agence postale :**

Les mardi et jeudi de 15h30 à 18h00

Les mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30



# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021

## Façades

1. **BARCHAPT Chantal – 6 rue de la République**
2. KOENIG Marie-Claire et Gérard - 46 route de Pont Saint Vincent
3. DIDIER Claude - 30 rue de la République
4. **CRUNCHANT Ghislaine - 47 rue du Lt Excoffier**
5. BALLAY Laurence - 34 rue de la République
6. LISCHETTI Nicole - 17 rue de Viterne
7. LELIEVRE Michelle - 23 rue de Viterne
8. GRANDIDIER Françoise - 2 rue de Bois L'Evêque
9. CRUNCHANT Christiane - 8 rue de Viterne
10. PEREIRA Déolinda - 18 rue de la République

## Balcons et jardinets

1. **ENTZMANN Nadine et André - 5 rue de la Côte**
2. GEORGES Coryse et Franck - 3 rue des Champs
3. **MASSON Jocelyne et Yves - 7 rue du Château**
4. HARY Annie et Jean-Pierre - 12 bois du Four
5. ARISI Aurore et Stéphane – 29 rue des Etangs
6. GOIN Corinne et Arnaud – 19 rue des Champs
7. **GALMICHE Marie-Jeanne et Robert - 14 Bois du Four**
8. MARTIN Marie-Josée - 12 rue des Etangs
9. VERMION Annette et Francis - 32 rue du Lieutenant Excoffier
10. KOENIG Christine et Jany – 11 rue des Champs

## Jardins

1. MERCIER Josiane et Michel - 28 Chemin de Maizières
2. **HOLZSCHNEIDERS Véronique et Didier - 30 Bois du Four**
3. CATTANEO Françoise et Pascal - 15 rue des Etangs
4. SOLIGOT Nicole et Jean-François - 10 rue du Château
5. BALLAY Micheline et André - 30bis Bois du Four
6. DOUSSET Aurélie et FULLER Fitz - 21 rue de la République
7. COLIN Thérèse et Philippe - 42 rue de la République
8. PEROUX Christine et BECHAMP Yves - 28 rue du Lieutenant Excoffier
9. VELTER Sophie et Sébastien - 32 Bois du Four
10. TRIOT Annie et Bernard - 5 rue du Château
11. HARMAND Joëlle et Denis - 30 route de Pont Saint Vincent
12. BEAUSSE Laure et Alexis – 26 route des Gimeys

**Apparaissent en gras les personnes récompensées par un bon d'achat** (25 -20 -15 -10 euros)

Rappel : les personnes déjà récompensées par des premier, deuxième ou troisième prix l'an dernier (**en gras, italique et souligné**) ne peuvent être récompensées cette année qu'à hauteur de 10 €.



## CONCOURS DES DÉCORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOËL

---

En cette fin d'année, les membres de la commission « cadre de vie » sont passés dans les rues de SEXEY-AUX-FORGES pour en apprécier les décors de fête. La nuit venue, les nombreuses réalisations plongeaient le village dans une lumineuse ambiance festive qui faisait chaud au cœur.

Toutes nos chaleureuses félicitations à chacun des participants.

Toutefois, notre jury a souligné 10 réalisations des plus remarquables. Par ordre alphabétique, voici les lauréats de cette année :

- **BAUDON Céline et CARO Patrice** 10, rue de la République
- **FULLER Aurélie et Fitz** 21, rue de la République
- **GRANDEMANGE Patricia et Olivier** 30, rue de Viterne
- **KAMINSKY Joëlle** 7, rue des Etangs
- **LELIEVRE Sofia et Denis** 19, rue de la République
- **MANGEZ Clémence et Serge** 9, rue des Etangs
- **ROUX Christelle et Denis** 4, rue du Château
- **THUBET Aurélie et Yann** 1, rue du Lieutenant Excoffier
- **TRIOT Annie et Bernard** 22, rue du Château
- **VAZ Virginie et Alexandre** 28bis, rue du Lieutenant Excoffier

Daniel BORACE



## UN PETIT TOUR POUR L'AVENIR...



Ce 18 août 2021, l'Avenir a fait son passage dans la commune. Cette course cycliste internationale, ce Tour de l'Avenir, ce petit Tour de France des moins de 23 ans, cette année 174 espoirs en 29 équipes de 6, partait de Tomblaine ce jour-là. L'étape, de 160 km jusqu'à Bar-sur-Aube, traversait notre village. Dès 9 heures, ce matin-là, la circulation contrôlée, la route aménagée, avec, devant la mairie, l'angle droit du virage vers la rue du Bois l'Evêque à

sécuriser. Un renfort d'énormes bottes de paille, alignées là par Marien Bidon, appelé à prêter main-forte. Une courbe harmonieuse, tout à la fois pour matérialiser l'itinéraire, amortir d'éventuelles sorties de route et servir d'écran de sécurité aux spectateurs d'un jour. Une poignée de badauds massés là, sous le soleil d'été, à attendre joyeusement le spectacle annoncé. Une patience récompensée par les prémices annonciatrices du passage imminent de la course : les éclairs bleus de deux motards, officiels de sécurité roulant de front et dégagant la route. Une caravane publicitaire ridiculement réduite à quatre véhicules, un défilé incessant de motards de toutes natures, à nous faire croire à une épreuve motorisée, ont précédé les coureurs, encore groupés en peloton à deux ou trois exceptions près. Difficile d'y reconnaître l'un de ces illustres inconnus, en plein élan, à peine ralentis par la courbe du pied de la côte. Une côte classée en 3<sup>ème</sup> catégorie ayant attiré de nombreux spectateurs sous la flamme de son sommet. Dès le passage du gros de la troupe, l'enchaînement des véhicules des différentes équipes, directeurs sportifs et techniciens, d'une avalanche de motos, police, presse, sécurité, organisation. Un nouveau défilé coloré, de noms d'équipes, de plaques publicitaires, de vélos en galerie, de bras à la portière, d'éclats de gyrophares, de casques de liaison, d'oreillettes radio, d'antennes pointées, d'équipages suréquipés, de casquettes, de saluts de klaxons, de musiques fugaces, de bribes de paroles, de vrombissements accélérés, de trajectoires maîtrisées, de démonstrations de prestige, d'esbrouffe pour le public. Tout un sympathique charivari de parade, intercalé entre le peloton et les derniers coureurs, déjà à la peine, déjà s'exténuant à s'accrocher au rythme des meilleurs. Jusqu'à l'apparition de la voiture balai, en clôture officielle du passage de la course, jusqu'au calme retrouvé. Le moment de rendre aux lieux leur habituelle fonction. Les manœuvres expertes de Marien pour enfourcher, empiler et récupérer ses bottes de paille. Ces blocs compacts, chacun d'une demi-tonne, embrochés, soulevés à l'avant de son tracteur, masquant ainsi toute visibilité et obligeant leur transport en marche arrière, jusqu'à la remorque garée à l'écart, à l'entrée du village. Un dernier coup de balai pour disperser les derniers fétus... Il est maintenant midi...  
L'Avenir vient de passer... le voici souvenir...

Pour l'anecdote, le classement de l'étape de ce 18 août 2021 :

1 – Marijn VAN DEN BERG (Pays-Bas)	3h58'14''
2 – Mick VAN DIJKE (Pays-Bas)	mt
3 – Luca COLNAGHI (Italie)	mt

**Des noms à retenir... peut-être... ou pas...**



## REPAS DES AÎNÉS

C'est avec joie que nous avons renoué avec ce traditionnel repas, malheureusement annulé en 2020. Le 21 novembre, à midi, chacun des 77 participants, muni de son passe-sanitaire a rallié la salle polyvalente. Une salle minutieusement préparée et décorée par les membres du CCAS, volontaires et efficaces.

Après son apéritif d'accueil, le Relais Gourmand nous avait concocté un menu festif de qualité. Garance, Louane, Antoine et Hugo, quatre jeunes ados du village sollicités pour l'occasion ont brillamment effectué le service à table.

Le trio « Evelyne et les Gueules d'Atmosphère », a assuré une ambiance tout en musique, sketches, danses, karaoké, pour une joyeuse participation des convives. Jusqu'à notre doyenne entraînée dans la danse sur des rythmes disco.

A tel point que personne n'a vu le temps passer et que la journée a paru bien courte, au moment de se séparer le soir venu.

Bref, une totale satisfaction, sans fausse note, avec, au moment où les restrictions sanitaires se sont à présent durcies, le sentiment d'avoir eu la chance de bénéficier d'une réelle opportunité dans ce contexte fluctuant.





## FOYER RURAL

---

Quel bonheur de se retrouver après cette période d'isolement !!

Nous ressentons bien que cette privation de contacts et de liens durant ces derniers mois a été pesante pour chacun d'entre nous et que nous cherchons à nous réunir et à partager des moments festifs tous ensemble.

Le foyer rural a à cœur de nous y aider en proposant de nombreuses activités et animations ponctuelles.

Ainsi le dimanche 5 septembre, entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix marcheurs ont participé à une randonnée dont le tracé n'offrait pas de difficultés particulières et permettait aux jeunes et moins jeunes d'apprécier les alentours sexeyforgeois. Des pizzas cuites dans le four communal récompensaient des efforts fournis dans la matinée.

Le samedi 20 novembre, c'est la fête du beaujolais qui a réuni près du four communal plus d'une soixantaine de personnes, venues déguster pizzas et pisse-dru ou autre Père la Grolle dans une ambiance conviviale.

La sortie à Montbéliard à l'occasion de l'ouverture de son marché de Noël fin novembre, a permis à près d'une cinquantaine de personnes, de s'émerveiller devant les illuminations féériques de la ville et de partager une belle journée aux effluves de pain d'épices et de vin chaud. La halte forcée d'une heure trente entre Plombières et Luxeuil en raison de chutes de neige abondantes a également contribué à s'imprégner de l'atmosphère de l'Avent et de la magie de Noël !

Le 11 décembre, le char du grand Saint Nicolas accompagné de ses acolytes, père Fouettard et vilain boucher, a défilé dans les rues du village pour le plus grand bonheur des enfants. Les bambins ont reçu diverses friandises et ont beaucoup apprécié le spectacle « À la recherche de Saint-Nicolas » donné à la salle polyvalente par la Compagnie Baboeup.

Par ailleurs, les activités régulières du foyer \* ont repris avec la gymnastique/yoga les lundis et jeudis de 19h30 à 20h30, les cours d'anglais les jeudis de 14 à 16h, les marches des mardis et vendredis après-midi à partir de 13h30, les mercredis bricolage pour les enfants (activité ponctuelle). A ce propos, vous aurez certainement remarqué les décorations du grand sapin de Noël près de la mairie ainsi que les jolis petits sapins décoratifs dispersés dans le village. Ils ont été confectionnés, à partir de matériaux de récupération, avec beaucoup d'application par Charline, Lina, Lucille, Killian et Quentin sous la houlette d'Eliane et Yves. Félicitations à eux et un grand merci à Catherine, Céline, Lorelyne et Claude pour leurs dons de matériels.

Notez qu'après une interruption de deux ou trois ans, l'activité « tennis de table » est de nouveau proposée gratuitement les mercredis de 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente. Alors amis pongistes, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus !

Notez également qu'à partir de janvier, le foyer souhaite proposer aux joueurs de tarot de se retrouver à la salle polyvalente chaque dernier mercredi du mois à partir de 20h30, l'occasion pour certains de se préparer au concours de tarot 2023... puisque celui de 2022 se tiendra le samedi 22 janvier !

Le foyer a aussi pensé aux enfants et organisera son traditionnel loto des enfants à la salle polyvalente le mercredi 19 janvier. La date et l'horaire restant à confirmer, une information sera affichée et/ou distribuée très prochainement.

Enfin, si vous aimez pratiquer le ski et/ou les raquettes, une sortie dans les Vosges est prévue le dimanche 30 janvier (inscription pour le 22/01/2022, dans la limite des places disponibles). Bien sûr, ces informations restent sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire qui reste très préoccupant en ce début d'année. Espérons toutefois que 2022 marquera vraiment un retour à un peu plus de normalité.

Les membres du foyer profitent de ce bulletin municipal pour vous présenter tous leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

*\*Note : pour toutes les activités, même gratuites, l'adhésion au foyer est obligatoire et les cartes, individuelles (12€) ou familiales (40€) sont à acheter à la mairie aux horaires d'ouverture.*

*Béatrice GEORGE*



*Retour de la randonnée du 5 septembre 2021*



## INFOS : CCMM

---

### ➤ Vaccination en Moselle et Madon

Le centre de vaccination Moselle et Madon de Neuves-Maisons a déménagé le 8 septembre 2021 (son maintien est pour le moment envisagé jusqu'au 31 mars 2022). Salle Bernard Perrin rue Jules Ferry (sous le porche derrière la mairie) - Neuves-Maisons. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h & 14h à 18h - Rdv sur : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou (06.19.47.20.56). Pour rappel, n'hésitez pas à contacter les membres du CCAS de SEXEY-AUX-FORGES pour tout besoin d'aide.

### ➤ Le TMM+

Gratuit depuis le 17 mars 2020 en raison de la crise sanitaire, le service T'MM + (transport à la demande à destination des personnes âgées de plus de 70 ans, ou en situation de handicap, sur inscription préalable en mairie).

### ➤ Dématérialisation des autorisations d'occupation des sols – TDLU

Nouveau service de télé-procédure des demandes d'urbanisme (réception et instruction) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : - Pour les habitants ayant un projet de construction ou souhaitant être informés de la constructibilité d'une parcelle.

- Pour déposer en ligne à tout moment une demande d'autorisation d'occupation des sols (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir).

- Pour un gain de temps dans une démarche simplifiée, sécurisée, plus économique et écologique, et davantage de transparence sur l'étape d'avancement du dossier en question. En savoir + sur : [terresdelorraineurbanisme@geosphere.fr](mailto:terresdelorraineurbanisme@geosphere.fr)

### ➤ Et si vous passiez au vélo à assistance électrique ?

La CCMM donne un coup de pédale en faveur des politiques de mobilités et de transition écologique avec ce nouveau service de location (flotte de 60 vélos), en partenariat avec l'Association de Promotion et d'Identification des Cycles. Ce mode de transport économique et respectueux de l'environnement s'adapte à de nombreux usages (courtes distances ou trajets plus longs, déplacements du quotidien ou instants loisirs) et est à disposition des habitants, travailleurs et étudiants du territoire Moselle et Madon. Renseignements auprès de l'APIC : Espace artisanal du Champ le Cerf - 240 Rue Marcelin Berthelot - Neuves-Maisons. Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h & de 14h à 17h. (03 83 47 38 26) [locationvae@gesemm.fr](mailto:locationvae@gesemm.fr)

### ➤ Aide à l'emploi

**Espace Emploi Moselle et Madon** : Lieu d'écoute et antenne en lien avec Pôle Emploi, ouvert à tous les habitants du territoire à la recherche de travail (incluant les retraités pour un complément de revenu), d'une formation ou orientation, avec un accompagnement individualisé et un libre accès à un espace informatique (+ ateliers).

**Mission Locale Terres de Lorraine** : Interlocuteur privilégié dédié à l'accueil des jeunes du territoire non-scolarisés de 16 à 25 ans (avec ou sans diplômes et formation).

L'Espace Emploi et la Mission Locale vous accueillent dans leurs récents locaux communs : 2 place des Tricoteries - Chaligny (09 74 36 04 50) [espace-emploi@cc-mosellemadon.fr](mailto:espace-emploi@cc-mosellemadon.fr)  
Ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

### ➤ **Tri sélectif**

Que deviennent nos sacs jaunes après avoir été ramassés devant nos maisons ? Contrairement à certaines idées reçues, ils ne sont pas mélangés aux ordures ménagères de nos bacs noirs, mais enlevés par la Société PAPREC, en contrat avec la CCMM, qui en assure le tri et rémunère la CCMM sur la matière valorisable. Des échantillons sont d'ailleurs régulièrement prélevés sur la collecte et permettent d'estimer la qualité et la composition de nos sacs de tri sur le territoire ainsi : emballage plastique 21%, papier et carton 53%, métal 5% et aluminium 1%, soit 80% de déchets recyclés ou valorisés. Jetons moins, jetons mieux ! Concernant les 20% refusés, les erreurs persistantes perturbant la chaîne de tri sont les suivantes : masques, papiers essuie-mains, essuie-tout, mouchoirs, jouets, pots de jardinerie, objets volumineux, restes alimentaires ou liquides, verre, emballages en bois et vêtements. Autre cause importante de rejet, les imbriqués. Pensons à bien dissocier les matières (pot de yaourt et son opercule par exemple), à distinguer les emballages, et à ne pas empiler les boîtes ou contenants. Où jeter quoi ? Utilisons le petit mémo-tri pratique (en version papier en mairie ou version numérique sur notre site) pour nous aider à identifier la destination de nos déchets. C'est astucieux !

### ➤ **Déchets verts**

Dans une recherche à la fois de diminution des coûts et de valorisation des déchets verts produits, la CCMM met en place une nouvelle organisation, les coûts étant générés notamment par la location des bennes et les navettes « dépose et enlèvement » de ces dernières. Cet aménagement prévoit, sur chaque commune, un stockage au sol des déchets verts, un service de broyage mobile puis sur une plateforme centralisée, un compostage et la redistribution du compost obtenu. C'est pourquoi, prochainement, une zone de dépose au sol des déchets verts remplacera l'actuelle « benne verte ». Indépendamment de cette évolution dans le traitement de nos déchets verts et pour en maîtriser le coût, constatons qu'il nous faut réfléchir, chacun à notre niveau, à une réduction de notre propre production, en agissant localement, notamment par le choix des espèces plantées et le recyclage individuel de nos déchets (compostage, broyage, paillage, amélioration de nos sols).

### ➤ **Déchèterie communauté de commune Moselle et Madon :**

Nouvelles règles de fonctionnement : 20 passages autorisés par ans.

Les horaires d'ouvertures sont :

- Lundi : **9h00-12h00 et 13h30-18h30**
- **Mardi fermée.**
- Mercredi : **9h00-12h00 et 13h30-18h30**
- Jeudi : **13h30-18h30**
- Vendredi : **9h00-12h00 et 13h30-18h30**
- Samedi : **9h00-12h00 et 13h30-18h30**
- Dimanche : **9h00-12h00**

En cas de doute : site internet de la CCMM : <https://www.cc-mosellemadon.fr/>

Ou Tél. : 03 54 95 62 41.

Patrick POTTS



## LES ÉCOLES

### Hommage du 11 novembre

Quelques enfants des écoles ont participé aux cérémonies du 11 novembre dans notre village ainsi que dans celui de Maron, nos élèves étant issus des 2 villages. Ils ont chanté « la Marseillaise » et lu une lettre émouvante d'un poilu sur cet armistice.



Un grand merci aux enfants et parents qui ont su se rendre disponibles afin de commémorer dans nos 2 villages l'armistice de la Grande Guerre.

### Saint Nicolas à l'école élémentaire, tradition oblige

En attendant les défilés puis les fêtes de fin d'année, la coopérative scolaire de l'école a offert à tous les élèves un St Nicolas en pain d'épices commandé en boulangerie. Petits et grands étaient ravis que cette tradition du Grand-Est soit respectée.



### Cross-country pour le cycle 3

Les élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 participent cette année au projet Cross-country mené de main de maître par l'animateur sportif Jean Yves Oudot qui nous accompagnait déjà sur le projet vélo. Il s'agit cette fois-ci de courses ludiques en terrains variés. Nous avons déjà fait 3 séances et les enfants sont ravis de découvrir cette nouvelle discipline.



Vous pourrez donc voir, les jeudis matins, nos élèves courir autour de la salle polyvalente, au terrain de foot, sur la piste cyclable, autour de l'étang ou encore dans nos forêts.



#### Petit rappel

Lors de nos déplacements sur le chemin de halage ou dans les prés, nous avons eu la mauvaise surprise de marcher sur de nombreuses crottes de chiens non ramassées, comme il se devrait, par leurs maîtres. Merci de penser aux enfants qui vont arpenter le village et ses prairies





# LE BÉLIER MEULSON

---

Association dynamique créée à l'origine pour la prise en charge des élèves en périscolaire. Elle organise et encadre nombre d'activités ?

## En journée scolaire :

- Garderie le matin, avant la rentrée en classe, à partir de 7h30
- Cantine et garderie le midi
- Garderie le soir, après la sortie de classe, jusqu'à 18h30

Le tout en articulation avec le transport scolaire mis en place par le Syndicat Intercommunal Scolaire Maron/Sexey.

## Hors journée scolaire :

- Loisirs sans hébergement : centre aéré  
Organisation des mercredis éducatifs en période scolaire  
Accueils éducatifs pendant les petites vacances et au mois de juillet
- Loisirs avec hébergement : camps d'été  
Camp de vacances dépaycé en juillet

Depuis de longs mois, les contraintes sanitaires avec leurs aléas quotidiens compliquent sérieusement cette organisation bien rodée.

Une adaptabilité est nécessaire pour répondre aux fréquentes variations des conditions d'accueil.

L'équipe d'animation du Bélier Meulson : Romain (directeur), Dimitri (directeur-adjoint), Véronique, Eva, Sarah et Anaïs (animatrices), en accord avec les équipes pédagogiques, ne ménage pas ses efforts pour pérenniser le fonctionnement harmonieux des écoles du SIS.

Un complément indispensable au maintien de ce service public dans nos villages !

Daniel BORACE



## LETTRES DE NOTRE VILLAGE... SEXEY DE ... A... A Z

**A...** comme **Anne...** Sainte **Anne...** Anne et Anna ont la même étymologie. Ces prénoms sont apparus avant l'ère chrétienne, à l'époque des Gaulois vouant un culte à Ana, déesse de la fertilité et mère des dieux celtes. Dans la bible, elle est assimilée à Sainte Anne, la mère de Marie.

Sainte **Anne**, la Sainte patronne du village, fêtée le 26 juillet, une date autour de laquelle se tenait la fête patronale, le dimanche le plus proche. Une époque où les traditions s'imposaient, une époque où les forains se répartissaient sur les événements programmés. Une époque révolue : la date de la fête à présent mobile, ajustée aux agendas des professionnels, variable d'une année à l'autre, proposée par les forains, sereinement discutée, délibérée par le conseil municipal. Deux manèges, une boutique, une pêche aux canards, de la musique, de la gaieté, des cris de joie. Tout un week-end... une survivance des lustres d'antan malgré tout sauvegardée.

**Anne** omniprésente au village.

La chapelle Sainte **Anne** ... La source Sainte **Anne** ... Le ruisseau Sainte **Anne...** La vallée Sainte **Anne...** La mine Sainte **Anne** ... Les cités Sainte **Anne** ... La ferme Sainte **Anne...** La carrière Sainte **Anne...** le port Sainte **Anne...** La statue de Sainte **Anne...** le vitrail de Sainte **Anne...**

La chapelle Sainte **Anne** ...

Une charte de St Gérard, Evêque de Toul, de l'an 982 portant confirmation des biens de l'Abbaye de St Mansuy, fait mention de la chapelle de Sexey (Capella de Sissesiaco).

Sans doute à l'emplacement de l'actuelle chapelle, au pied du versant nord, sur la route des Gimeys. C'était dans cette vallée pittoresque près de la Chapelle de Ste Anne que se tenait le « rapport de Ste Anne », célébré le premier dimanche qui suit le 26 juillet. Cette coutume de se rendre en ce lieu si agréable où affluait un grand nombre d'étrangers, s'est perdue à la suite d'un orage épouvantable qui calma trop subitement la joie des fêtés et qui occasionna de grands dégâts dans les toilettes des danseuses.

La source Sainte **Anne...**

Elle sourd du versant est, dans la forêt communale, peu après la chapelle, à gauche de la route en direction des Gimeys. Elle est souvent considérée, à tort, comme alimentant les châteaux d'eau du village, dépendant eux du captage percé dans le versant opposé, à droite sur la même route des Gimeys. Captage drainant, lui, les eaux de la source Sainte Claire, conduites ensuite vers les deux réservoirs enterrés, à la sortie du village, rue du Bois L'Evêque.

Le ruisseau Sainte **Anne** recueille les eaux de la source lui donnant son nom. Après un cours trajet dans la vallée Sainte **Anne** longeant la route des Gimeys, une traversée des installations de la pêcherie, un passage en fond des propriétés de la rue des Etangs, il se partage en deux parties distinctes.

Un lit principal qui suit son cours, passe sous le pont de la rue du château, coule au fond des jardins successifs jusqu'à franchir la rue de la République, par ce qui, à l'origine, fut sans doute un gué. Un passage à gué recouvert par la suite d'un ouvrage maçonné en voûte, pour supporter la chaussée, fortement rehaussée à l'occasion. Solution de l'époque, remplacée enfin par une conduite de fort diamètre pour permettre au réseau d'assainissement, rénové en 2007, de passer par-dessous. La rue franchie, le cours d'eau suit sa pente naturelle, entre les maisons 13 et 15 de la rue, pour se jeter dans la Moselle, sous le chemin de halage, à hauteur du « Pont du Renaud ».

Un lit secondaire, dérivé sous la route par deux conduites forcées, jusqu'à la chute d'eau de l'ancienne scierie, à l'angle des rues des Gimeys et du Château. Sa force hydraulique sur la roue à aubes exercée, l'eau s'écoule dans un chenal jusqu'à la retenue du lavoir. A la sortie du lavoir, ce lit secondaire passe sous la route, entre les deux virages de la rue de la République. Cette dérivation

pour rejoindre le cours d'eau à hauteur du pont du Renaud, après avoir actionné au passage une seconde roue à aubes. Une seconde scierie ? Un moulin ? Les témoignages varient.

Le ruisseau Sainte **Anne**, un ruisseau classé cours d'eau de première catégorie propice donc aux truites sauvages.

Des « farios » bien farouches, se reproduisant naturellement, peut-être encore, en amont de l'élevage piscicole de leurs consœurs « arc en ciel ».

Le ruisseau Sainte **Anne**, un ruisseau de courte longueur dont nos anciens ont su exploiter la force motrice.

Le ruisseau Sainte **Anne**, un ruisseau d'une eau claire, abondante et renouvelée pour d'anciens lavages à la main.

Le ruisseau Sainte **Anne**, un ruisseau d'une eau de qualité, riche de l'oxygène indispensable à l'élevage des truites de la pisciculture/pêcherie de Sexey.

Le ruisseau Sainte **Anne**, un ruisseau classé dont il convient de respecter et de protéger le caractère naturel.

La mine Sainte **Anne**...

La présence de forges et donc de fer dans la région est attestée dès le XV<sup>ème</sup> siècle. On retrouve la trace des premières prospections minières concernant la mine Ste Anne dans une délibération du conseil municipal en 1867.

Par décret du 3 janvier 1875, la concession de la Mine Sainte **Anne** s'étend sur une surface de 268 ha. (324 ha selon d'autres sources)

Propriétaire à l'ouverture, la Sté des mines de Champagne et Saint-Dizier devient Sté des mines de Sexey en 1881.

Le minerai, acheminé par un train Decauville jusqu'au port Sainte **Anne**, en bordure de l'ancien canal de l'Est, chargé chaque jour sur deux péniches de 280 tonnes, alimentait l'usine de Neuves-Maisons.

Après 1913, il transita par le dépôt du transbordeur aérien (le Zinzin). Ce transbordeur aérien franchissait la vallée de la Moselle jusqu'à un accumulateur, construit à l'aplomb de la voie ferrée côté Maron.

Son dernier exploitant, les forges du Nord et de l'Est, présida à sa fermeture définitive en 1957.

Les cités Sainte **Anne** ...

Edifiées par la société minière, elles témoignent de l'habitat ouvrier de l'époque. La répétition à l'identique des mêmes conceptions et techniques : dimensions, matériaux, toitures, perrons d'accès, marquises d'entrée, appareillage esthétique des briques de terre cuite, jardinets (disparus en 2012). L'alignement de l'ensemble, sur un rythme alterné de constructions basses et hautes, donne à la rue des cités Sainte Anne un caractère architectural fortement marqué, encore bien présent aujourd'hui.

La ferme Sainte **Anne**...

Par procès-verbal en date du 16 juillet 1681, il est fait état d'un bornage séparatif des bois sis à son emplacement, les pierres ayant servi à ce bornage provenant du dolmen voisin, certainement alors bien plus imposant qu'aujourd'hui.

En 1825, le défrichement de treize coupes de bois dégage les terres agricoles actuelles. Sur plan, la continuité des surfaces cultivées des trois fermes du village (Gimeys, Sainte Anne et Bois Monsieur) apparaît d'évidence.

La statue de Sainte **Anne**... la dernière encore visible, enchâssée en angle de façade, au 9 de la rue de la République. Au 8 rue du Bois l'Evêque, ne subsiste que la niche vide de son homologue.

Le vitrail de Sainte **Anne**...

Au centre de la rosace, en façade de l'église St Mansuy. Visible de l'extérieur au-dessus du portail d'entrée. De l'intérieur, au fond de la tribune accessible par les escaliers du clocher.

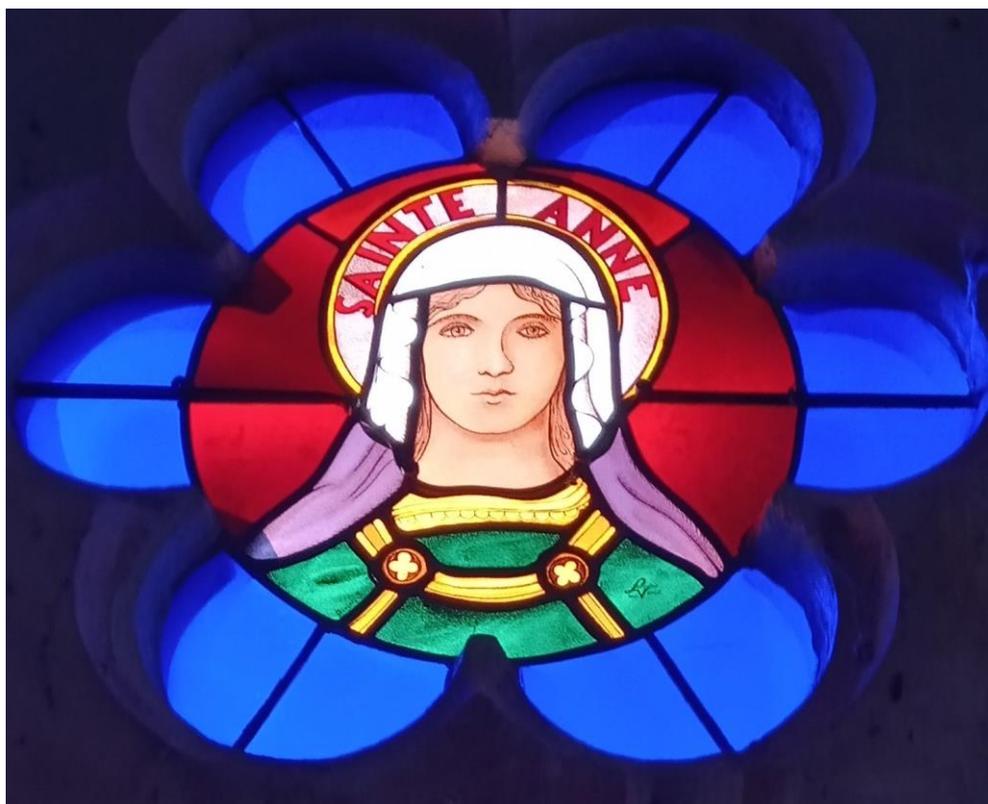
La carrière Sainte **Anne**...

Les carrières de Sexey sont très anciennes, exploitées en 1591 pour la construction du faubourg des Trois Maisons à Nancy, par un décret du Duc de Lorraine Charles III.

A l'époque, propriété du duché de Lorraine, ces carrières situées derrière la chapelle Ste Anne ainsi que les carrières de Maizières, alimentaient également le four à chaux de Sexey situé à l'emplacement des cités Ste Anne (lieu-dit le Hôle). En 1880 le four à chaux produisait encore. Il appartenait à Mr De St Victor habitant de Sexey.

Située rive gauche de la Moselle, au droit de la ferme du Bois Monsieur, la carrière Ste Anne a été exploitée à partir de 1870 par la société Conventry-Fourchambault et Neuves-Maisons. Elle produisait de la pierre à bâtir et du mi-cassé de pierre pour l'usine de Neuves-Maisons, jusqu'en 1900.

Daniel BORACE





## IL Y A UN SIECLE, LA GRIPPE ESPAGNOLE A SEXEY

En cette fin d'année, le COVID s'est invité une fois de plus à la table des festivités. Avec le variant delta puis omicron, de nouvelles craintes déferlent et gâchent en partie les fêtes de fin d'année.

Nous nous sommes penchés sur les archives du village pour savoir ce qu'il en était à Sexey-aux Forges, il y a un petit peu plus d'un siècle, entre 1918 et 1920, au moment où la grippe espagnole s'était, elle aussi, abattue sur la population française.

Dans les registres des délibérations du Conseil municipal aucune mention relative à un état sanitaire particulier, rien non plus sur des dispositions qui auraient été prises pour protéger ou confiner la population, encourager la mise en place de gestes barrières, fermer des commerces ou subventionner le transport de certains malades vers les hôpitaux des villes voisines. C'est la fin de la guerre de 14-18 et ce sont surtout les réparations des bâtiments endommagés ainsi que le soutien aux indigents qui sont mentionnés. Il s'agit de reconstruire le village et de soutenir financièrement les populations les plus faibles. Une demande de soutien financier de la Croix-Rouge est même refusée par le Conseil municipal de l'époque, qui a sûrement d'autres priorités...

Dans les registres d'état civil, la consultation de la liste des personnes décédées et notamment de leur nombre, ne permet pas non plus de relever un excédent de mortalité entre 1918 et 1920 : il est bien sûr fait mention des hommes tués au front et qui figurent sur le monument aux morts. Jusqu'en 1922, quelques ajouts au registre des décès sont réalisés a posteriori, notamment suite à la découverte et à l'identification de corps sur les champs de batailles, grâce aux plaques d'identité militaires.

Le seul fait remarquable est un terrible excès de mortalité infantile en 1919 : bon nombre des enfants nés en 1918 ou début 1919 décéderont malheureusement cette année-là : sur 16 personnes décédées dans le village on compte en effet 6 nourrissons et enfants de moins de 2 ans et 3 adolescents mais (seulement) 5 personnes âgées. S'agit-il de la grippe espagnole dont on sait qu'elle touchait principalement les jeunes ? Des mauvaises conditions d'alimentation et d'hygiène, de l'épuisement et des privations des jeunes mamans, liées à la fin de la guerre ? Difficile à dire car aucune mention particulière n'est portée sur les actes de décès. Heureusement, aucun décès d'enfant n'est rapporté en 1920.

A notre connaissance il n'existe pas de témoignages d'anciens de Sexey-aux-Forges se rapportant à des épisodes de grippe espagnole dans le village qui pourraient nous éclairer. Quelques souvenirs d'anciens des environs publiés notamment dans l'Est Républicain attestent cependant des conséquences de ce virus dans la région de Nancy, comme celui de Gilbert Petitot, doyen de Reméréville, publié le 23 avr. 2020. Le cercle généalogique du Toulouais relève d'ailleurs que la grippe espagnole fait partie des « Cinq évènements oubliés que vos ancêtres ont « sûrement » vécus ».

Alors qu'en 1918-1920, la censure a largement contribué à étouffer les récits et à minimiser les conséquences de cette grande pandémie, espérons que nous saurons mieux documenter et conserver la mémoire des évènements actuels pour aider les générations futures à gérer le mieux possible ces épisodes épidémiques tragiques, mais récurrents de l'histoire humaine.



Hélène Dumond



## COIN NATURE

Le renard s'adapte facilement à la vie sauvage à laquelle il appartient et c'est pourquoi on le croise aussi bien à la campagne qu'à la ville ou en montagne, dans des zones cultivées aussi bien que boisées... Il est donc des tas d'occasions de le croiser pour avoir la chance de l'observer !

### Le renard : *vulpes vulpes*

**Famille** : canidés

**Poids** : environ 10 kg

**Taille** : environ 58 à 90 cm sans la queue

**Hauteur** : 35 à 50 cm au garrot

**Longévité** : environ 2 à 6 ans (sauvage)

**Vitesse** : 50 à 60 km max. en course



### Caractéristiques physiques :

Le renard roux est un petit canidé, de la même famille que les chiens et les loups, avec une queue en panache, des oreilles pointues et un museau allongé. La majorité de son pelage est roux. Long et lustré, on lui trouve différentes nuances, du roux très clair au marron foncé, en passant par le gris. On y trouve également du noir sur les pattes et l'arrière des oreilles et du blanc sur le ventre, la gorge et l'extrémité de la queue.

En hiver, sa fourrure devient très touffue et volumineuse.

Le renard est un animal qui mue. Ses poils de bourre (les plus courts et près de la peau) tombent au mois d'avril, puis ce sont les poils de jarre (les poils les plus longs et visibles) qui tombent ensuite. Les poils repoussent progressivement à la fin du printemps et pendant l'été : d'abord en bas des pattes, puis les flancs, le dos et la queue. En automne, le renard voit encore son pelage s'épaissir jusqu'au début de l'hiver pour lui tenir chaud pendant la saison froide.

**Habitat** : Le renard roux est très courant en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique du Nord. Le terrier du renard s'appelle également tanière ou renardière. La tanière elle-même peut avoir plusieurs entrées et peut mesurer jusqu'à plus de 15 mètres de long. Les entrées ont un diamètre d'environ 18 à 20 cm. Parfois, il y a une zone d'abri, juste sous l'entrée, où les renards dorment ou veillent sur chaque renardeau. Il est possible de trouver des plumes, des baies ou des os, dans la zone entourant la tanière du renard. Ils rapportent des carcasses à leurs petits et les stockent dans leur cachette de nourriture à l'intérieur de la tanière.

**Nourriture** : Le renard se nourrit principalement de rongeurs. Il chasse des petits mammifères comme les mulots, les campagnols ou les lapins, mais également des invertébrés (vers de terre, insectes...) ou des oiseaux et même des grenouilles ou poissons. Il peut également manger des fruits, des baies et des champignons. Il peut même, à l'occasion, se nourrir dans des poubelles. On peut dire qu'il adapte son régime alimentaire selon les saisons, en fonction des ressources qu'il trouve.

Ci-dessous : renard en pleine séance de mulotage.



**Comportement :** Le renard parcourt son territoire à l'aube ou au crépuscule, parfois en plein jour au cœur de l'hiver ou lorsqu'il n'est pas dérangé, chassant des petits mammifères.

Généralement nocturne, il peut, pendant la période d'allaitement des petits, sortir en journée pour chasser. Les renards vivent en couple toute l'année, souvent dans un terrier creusé par un blaireau avec qui il peut cohabiter. Ce sont des animaux très discrets, se déplaçant silencieusement. Ils sont même capables de nager. Ils sont actifs toute l'année, mais ils se rapprochent plus souvent des habitations à la recherche de nourriture en hiver.

Le renard est craintif par nature et il évite les contacts avec l'homme. Dans des cas exceptionnels, des juvéniles ou des animaux qui ont été nourris par l'homme peuvent montrer une plus grande hardiesse. Mais même ces individus peuvent être effrayés facilement et ils ne sont pas agressifs.

#### **Reproduction :**

Le rut a lieu en plein hiver. La naissance des quatre ou cinq renardeaux, dont les yeux restent bleus au cours du premier mois, intervient à partir de mars ou d'avril après environ 50 jours de gestation. Après un mois d'allaitement, pendant lequel le mâle ravitaille régulièrement la femelle, les petits font leur première sortie. Au bout de 3 à 4 mois, les jeunes renards quittent leur mère et se dispersent dans la nature. Ils deviennent capables de se reproduire dès 9 mois.



**Prédateurs :** Les prédateurs du renard roux sont le loup, le lynx, le hibou grand-duc, l'aigle royal, l'ours, les chiens et l'homme.

**Goupil ? :** Goupil (du latin populaire vulpiculus, variante de vulpecula, lui-même diminutif de vulpes « renard ») est le terme désignant au Moyen Âge le renard, avant que cette dernière désignation ne le supplante sous l'influence en particulier de Renart le goupil, héros du Roman de Renart (XII, XIII<sup>ème</sup> s.). En effet, cet ouvrage rassemble plusieurs textes de différents auteurs sur le thème des animaux. Dans ces textes, le héros est un goupil qui a pour nom Renart (nom d'origine germanique, ancêtre du prénom Rheinardt) et qui est particulièrement rusé. Le succès de cette œuvre et la popularité de son héros seront fulgurants, et l'expression « *malin comme un renart* » fera son entrée dans la langue française. C'est ainsi qu'au fur et à mesure du temps, le terme « goupil » s'est effacé et a laissé la place à celui de « renart ». Puis, dès le 16<sup>ème</sup> siècle, l'orthographe de « renart » change et se transforme en « renard ».

#### **Animal considéré comme nuisible :**

Classé comme nuisible, le renard roux est l'animal le plus chassé en France.

D'où vient sa mauvaise réputation ?

Peut-être parce que le renard était l'un des principaux vecteurs de la rage. Pour lutter contre cette maladie, il a été piégé, tiré, empoisonné et même gazé ! Mais aujourd'hui, la rage a officiellement disparu de France et de la plupart des pays européens grâce à un vaccin oral placé dans des appâts. Il peut néanmoins être vecteur de maladies comme l'échinococcose.

Son aspect le desservirait-il ? Avec ses yeux fendus, et sa petite bouche qui paraît ricaner, le renard a l'air malicieux. D'où, sans doute, sa réputation de fourberie.

Par ailleurs, le renard est souvent considéré comme un concurrent (?) par les chasseurs. Il est aussi victime de sa réputation de fléau pour les poulaillers.

Pourtant, des études ont montré que toute tentative de réduction de sa population est vaine. Car la taille des portées varie en fonction de la nourriture et des territoires disponibles. Les renards tués sont donc rapidement remplacés par d'autres, venus d'ailleurs.

Les défenseurs du renard, quant à eux, rappellent que l'animal est un allié précieux pour les agriculteurs. C'est un prédateur du campagnol, et il peut en dévorer 6 000 à 10 000 par an (90 % de son alimentation) !

Au Luxembourg, le renard est protégé. Selon la ministre de l'Environnement du Grand-Duché, « les renards n'ont pas commencé à proliférer dans les villes depuis que leur chasse a été abolie ». Le pays n'a relevé depuis ni surpopulation, ni dégâts supplémentaires, ni problème sanitaire. Faut-il se baser sur leur expérience ? Le débat reste toujours vif en France.

Karine LERVAT et Jean-Jacques ZILLIOX



## COIN JEUX ET REMUE-MÉNINGES

### Réponses aux énigmes photographiques du numéro 48 de juillet 2021.

Photo 1 : - Calage d'assemblage de pierres de construction, dans le mur de l'église côté cimetière. N'est plus apparent suite à la pose d'enrobé jusqu'au pied de ce mur.

La même technique visible sur l'angle de l'école.



Photo 2 : Inscription conservée en façade du numéro 1A rue de la Côte.



Photo 3 : Entrée de verger au pied de la vieille côte



Photo 4 : Calvaire (ou croix de chemin ?) rue de la Côte.

Photo 5 : Devant la mairie, mention du GR5, masquée par l'inscription RD59.

GR5 : chemin de grande randonnée, de la Mer du Nord à la Méditerranée.



Photo 6 : Piquet d'acacia datant l'arbre millénaire. Le noyer au bord de la piste cyclable avant la salle polyvalente, planté là en 2000 en remplacement du tilleul du bicentenaire (1789/1989) disparu entretemps. (pas de photo)

Le beau temps se prêtant davantage à une promenade curieuse, nous renouvelerons cette revue de détails photographiques lors du numéro 50 de juillet 2022.

Voici la solution des mots croisés du Bélier de juillet 2021.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1	D	O	N	N	E	R		G	R	I	L		D	E	M	O	R	D	R	E	1
2	E	B	L	O	U	I	E		E	N	U	M	E	R	A	T	I	V	E	S	2
3	C	E		I	R	E		P	E	T	I	O	L	E		E	D	I	T	S	3
4	A	L	E	S	E	U	S	E		E	T		I	P	E		E	N	E	E	4
5	M	I	S	E		S	E	R	I	N		T	E	S	T	E		A	N	U	5
6	P	S	T		I	E	N	I	S	S	E	I		I	O	L	E		I	L	6
7	E	Q	U	I	N		S	T	E	I	N		A	N	N	U	A	I	R	E	7
8		U	R	S	I	D	E		U	V	E	I	T	E		D	U	R		E	8
9	M	E	G	O	T	E		S	T	E	P	P	E		A	E	D	E	S		9
10	E		E	C	I	M	E	E		M	I	E	L		U	R	E		E	T	10
11	A	D	O	R	E	E		C	L	E		C	E	U	X		J	E	T	E	11
12	C	A	N	A		S	E	R	I	N	G	A		B		C	O	L	I	N	12
13	U	N		T	O	U	R	I	S	T	E		P	E	P	L	U	M		D	13
14	L	A	V	E		R	U	E	E		N	A	O		R	E	V	E	U	R	14
15	P	I	E		B	E	C		S	T	E	R	I	L	I	T	E		S	E	15
16	A	D	R	A	R		T	E		A	V	I	S	E	E		N	O	E	L	16
17		E	S	S	U	I	E	V	E	R	R	E	S		S	A	C	R	E	E	17
18	I	S	A	T	I	S		I	D	O	I	N	E	S		R	E	A		D	18
19	N		N	E	R	E	I	D	E		E	N	E	I	D	E		G	E	O	19
20	T	I	T	R	E		D	E	N	D	R	E		L	I	C	H	E	N	S	20
21	R	O	S	I		S	E	M		E	S		R	I	G	U	E	U	R		21
22	A	D		E	N	T	A	M	E	S		R	E	C	E	L		S	O	T	22
23	N	E	E		A	R	L	E	Q	U	I	N		U	R	O	D	E	L	E	23
24	S		T	A	T	I		N	U	E	S		A	L	E	N	E		E	N	24
25	I	M	A	N		P	E	T	I	T	E	S	S	E		S	I	G		D	25
26	G	A	L	A	N	T	S		P	E	R	M	I	S	E		T	O	U	R	26
27	E	N		D	E	E	S	S	E		A	I	N		D	R	E	N	N	E	27
28	A	G	A	Y		A	I	E		E	N	L	I	S	E	E		A	I	S	28
29	N	E	V	R	O	S	E		E	V		L	E	O	N	A	R	D	E	S	29
30	T	E	E		B	E	U	G	L	E	M	E	N	T	S		P	E	S	E	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

Et voici la nouvelle grille suivie de ses définitions. Faites chauffer les méninges !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
1																						1
2																						2
3																						3
4																						4
5																						5
6																						6
7																						7
8																						8
9																						9
10																						10
11																						11
12																						12
13																						13
14																						14
15																						15
16																						16
17																						17
18																						18
19																						19
20																						20
21																						21
22																						22
23																						23
24																						24
25																						25
26																						26
27																						27
28																						28
29																						29
30																						30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

**Horizontalement :** 1) Aurore endormie. 2) Marchand – Peinte par Vallotton – Pèse 1,3 grammes par litre. 3) Files – Dans la couronne d'Arras – Ancienne DGSI – Désigne. 4) Glucides – Fleuve italien – Cube – Espiègles. 5) Do – Gouverneur despotique – Facéties. 6) Garder le silence – Complètes. 7) Partie de troupe – Bœuf à bosse (qui quand il a bu, n'a plus soif). 8) Querelle – Bouffonnerie – Mathématicien. 9) Appel discret – Regagne – Près de Nuremberg. 10) Obstacle – Taille – Viande trop cuite – Epuise. 11) Espagnole qui résista 20 ans aux assauts romains – Pronom – Séduites. 12) Equilibré – Hautain – Roi anglais sous Charlemagne. 13) Eclairées – Zeus eut pour elle un amour vache – Ampère heure. 14) 100 m<sup>2</sup> – Rêva – N°1 chilien à l'ATP – Nappe de connecteurs. 15) Article – Graisse – Personnifie le riche avare. 16) Chanteur français – Pays du Proche Orient – Maréchal d'empire. 17) Logique – Enrichissent – Etendue. 18) Fils – Pis – Sur le Tarn. 19) Nous en possédons 206 – Vieux dieu – Âge – Apprenante. 20) Réfléchie – Os – Vanter – Préposition. 21) La droite équine – Recevoir – Vieux tabac. 22) Divisait l'once – Il fut un géant – Punaise. 23) Obligation – Ventile – Habituelle. 24) Ville de Bolivie – Amour – Tâches rondes. 25) Marais océanique – De 8 – Ornée. 26) Evêque de Rouen – 1000 pattes – Maître de Sénèque – Possessif. 27) Partie imaginaire d'un nombre complexe – Portraitiste français du XVIII<sup>ème</sup> – Tourner – S'enivra. 28) Ebahi – Affluent du Maroni – Peinture sacrée. 29) Apothicaire fan d'astrologie – Verbe cher à Arlette. 30) Applique – Cassim l'oublia à ses dépens – Peu sûr.

**Verticalement :** 1) Un des parents pauvres – Déménager à l'anglaise. 2) En faction – Nécropole – Creuse - Ressasse. 3) Inquiétude – Cache – Aspect – S'infuse – Débarrasse - Apport. 4) D'Arran – Adverbe d'intensité – Grandes sablées – Premiers cadeaux. 5) Plante fibreuse et grasse – Extrémité – Canards – Elle est moteur de l'apprentissage – Talents. 6) Jardinier royal – Sur une mer d'huile – Tangible – Saoule. 7) Temps – Après avoir touché le fond – Salut ! – A sa clef – Le meilleur. 8) Protège – Bon pour le service – Petit fromage du Lyonnais – C'est de là qu'on voit « les Gau... les GauGau... les Gaulois ! » - A l'extrême Est du Brésil. 9) Berceau mésopotamien – Intervenir – Demeure – Soutient – De classe – La majeur. 10) Père d'Odin – Défenses de céphalopodes – Arrose Grenade – Événement – Il en manquait une en eutre à Cyrano. 11) Rivière d'Afrique du Nord – Heure sacrée outre-Manche – Emissions – Article – Ancienne colonie portugaise – A poil. 12) Séance tenante – Fleuve ibère – Grève – Choix. 13) Economiste français du XVIII<sup>ème</sup> – Ramène – 3 fois – Chair de poule – Afflue dans l'Eure. 14) 501 – Géniale – Présage – Cal – Se déplace. 15) Suit une courbe périodique – Pâturage – Sous l'argent – Sous l'hélium – Refuse – Polyuréthane. 16) Reliefs – Stimulant – Se ruina pour ses deux filles. 17) Echauffourée – Ville et canton suisse – Ile du Mozambique – Apparue – Terriers - Dénouement. 18) Premier fleuve de France – Elle aplanit – Relation fraîche et idéale – Transparent et vaporeux – Lape. 19) Première fondation du christianisme – Précieux rival de Voiture – Etanchée – Améliorer une caisse. 20) Spécialiste en nattes – Spécialiste en soins – Vieux pèze.

**KL et JJZ**



# RECETTES

## Poulet coco curry

### Ingrédients (pour 4 personnes)

- 400 gr de filets de poulet
- 1 boîte de lait de coco (environ 300 gr)
- 2 oignons jaunes
- 4 navets
- 2 cuillères à soupe de curry
- Huile d'olive
- Coriandre fraîche (facultatif)



### Préparation :

Faites revenir les oignons émincés dans deux cuillères à soupe d'huile d'olive à la poêle. Ajouter le poulet coupé en lamelles. Couper les navets en petits dés et les ajouter à la préparation. Couvrez avec le lait de coco et le curry. Laissez mijoter à feu doux 20 à 30 minutes sous un couvercle. Salez et poivrez. Saupoudrez de coriandre fraîche si souhaité. Dégustez accompagné d'un riz thaï.

## Crumble aux pommes, poires et speculoos

### Ingrédients :

- 4 pommes
- 2 poires
- 2 sachets de sucre vanillé
- 150 gr de farine
- 150 gr de sucre
- 150 gr de beurre
- 8 speculoos



### Préparation :

Mettre dans une grande casserole les pommes et les poires préalablement épluchées et coupées en dés avec un demi-verre d'eau et le sucre vanillé. Laissez 10 minutes à feu moyen en remuant régulièrement.

Dans un autre récipient, mélangez la farine et le sucre en poudre ainsi que les 8 speculoos émiettés. Ajouter le beurre en pommade au mélange sucre et farine. Mélangez le tout en gardant la préparation hétérogène.

Egouttez les fruits et les disposez dans un grand plat allant au four. Couvrez avec le mélange farine sucre et beurre. Mettez au four 20 minutes à 180 degrés.

Dégustez tiède ou froid en fonction des goûts.

Amélie KOENIG

*Le Maire,*

*les conseillers municipaux*

*ainsi que le personnel communal*

*vous présentent leurs meilleurs*

*vœux pour 2022*